

Compte rendu du Conseil d'école du 27/09/2021

Monsieur Komlan, Proviseur du lycée, présente Monsieur Ratiarison, nouveau Directeur des affaires financières, nommé par l'AEFE en remplacement de Madame Gratiolet. Il aborde deux des questions diverses, reprises en fin de ce compte rendu.

I- Approbation du PV du dernier Conseil d'école. Le 28 juin dernier, le CE s'était réuni autour des points suivants /

- . Bilan de l'année 2020-2021 : fermeture, enseignement à distance, reprise...
- . Proposition d'ateliers de remédiation durant la semaine précédant la rentrée
- . Calendrier scolaire : proposition modifiée avec 3 semaines pour les fêtes de Noël
- . Effectifs stables (prévisions)

II- Retour sur la rentrée 2021

La rentrée s'est déroulée en présentiel et en classes complètes, avec les mesures sanitaires maintenues pour l'instant.

Des ateliers de remédiation gratuits se sont déroulés la semaine précédant la rentrée, ils concernaient 54 élèves du CP au CM2 désignés par leurs enseignants et avaient pour objectifs de leur permettre de travailler des compétences fragiles pour un meilleur démarrage de l'année. Ils ont été animés par des professeurs du primaire. Je les remercie.

Effectifs

Les effectifs du primaire sont en hausse.

Effectifs de 2020/2021 : 393 – 22,2 élèves en moyenne par classe

Effectifs de 2021/2022 : 415 – 24,40 élèves en moyenne par classe

TPS	6
PS	24
MS	47
GS	44
CP	58
CE1	53
CE2	65
CM1	58
CM2	60
TOTAL	415
	Effect.
Maternelle	121
Elementaire	294

89 nouveaux élèves admis sur 98 demandes d'inscription. Sur les 9 élèves non inscrits, 5 pour des raisons de niveau scolaire très insuffisant, 4 concernent des demandes tardives et un manque de place dans les niveaux demandés.

III - Rappel de la procédure d'inscription d'un élève :

Il est important de rappeler la procédure d'inscription.

- Le dossier de demande d'inscription

L'ouverture des inscriptions fait l'objet d'une information par voie de presse + sur le site internet du LFT, en février /mars qui précède la rentrée. Les formulaires de demande d'inscription sont alors mis à disposition des familles.

C'est la première étape, le dossier doit impérativement être complet. Il peut être téléchargé sur le site internet du lycée ou récupéré au secrétariat. Il peut être renvoyé par la famille par mail ou déposé au secrétariat. La famille est avisée si le dossier est incomplet, dans ce cas la demande d'inscription n'est pas enregistrée.

- Elèves déjà inscrits

Début mai, un courrier est envoyé aux familles du LFT pour connaître leurs intentions sur la suite de la scolarité de leurs enfants, poursuite ou pas au LFT. En cas de départ, une demande écrite doit être adressée au LFT par la famille. Sinon, la réinscription pour l'année suivante ne nécessite pas de démarche de la part des familles.

Attention, l'absence de demande écrite de radiation entraîne la poursuite de la facturation.

- Le traitement des demandes d'inscription

1) Le test d'entrée

Les candidats du CP au CM2 sont invités à venir passer un test d'entrée. Ce test a un objectif : Connaître le niveau de l'élève dans sa maîtrise de la langue française et dans le domaine des mathématiques pour déterminer si l'élève sera en capacité de suivre les enseignements. Le test ne sert pas à classer les élèves.

2) Les familles sont informées des suites du test d'entrée :

L'élève est admissible.

*** Il y a de la place :** la famille doit alors concrétiser la demande d'inscription en s'acquittant des frais de première inscription. Une fois réglés ces frais, l'élève est inscrit et ajouté aux listes de classe pour la rentrée suivante. Il lui est proposé le niveau de sa classe d'âge, sauf avis contraire du Conseil des maîtres de son école précédente dans le cas des écoles du réseau de l'AEFE ou de France.

*** Il n'y a pas de place dans le niveau demandé :** l'élève est placé en liste d'attente et la famille est contactée aussitôt qu'une place se libère.

L'élève n'est pas admissible.

Le niveau de l'élève est tel que nous ne pouvons pas l'admettre, même avec deux ans de retard sur sa classe d'âge. Nous signifions un refus d'admission à la famille. Le LFT ne dispose pas des structures pédagogiques en mesure de prendre en charge des élèves au cycle 3 ou au collège qui ne savent pas lire ni écrire. Le LFT a rencontré les services sociaux de l'Ambassade de France pour le cas des élèves français dans cette situation. Il y a probablement un travail à faire en amont, de repérage de ces élèves et de communication auprès des familles pour qu'ils soient scolarisés dès l'entrée en maternelle. Les élèves doivent se remettre à un niveau minimum pour intégrer un cycle

d'apprentissage qui correspond à leur tranche d'âge (jusqu'à -2 ans) ; des démarches d'intégration de ces élèves sont en cours d'étude, elles nécessiteraient le recrutement d'un enseignant spécialisé ou des moyens à mettre à disposition de ses familles pour une prise en charge avec des partenaires, tels que l'Alliance Française par exemple.

- Les critères de priorité dans le cas où il n'y a pas suffisamment de place dans le niveau demandé :

Toujours dans la limite des places disponibles :

n°1- élève français venant d'une école du système français (France ou AEFÉ)

n°2- élève venant d'une école du système français

n°3- élève ayant un frère ou une soeur déjà scolarisé-e au LFTamatave

Les élèves français dont les familles ont fait le choix d'un autre système éducatif que les écoles françaises homologuées, ne sont prioritaires devant les élèves déjà scolarisés au LFT.

Notons que les critères de priorité s'appliquent à tous les élèves admissibles, indépendamment de leurs résultats, il n'y a pas de classement des élèves admissibles suite aux tests d'entrée.

Observation : Nous avons reçu plusieurs demandes d'inscription tardives auxquelles nous n'avons pas pu donner une suite favorable. Ces demandes émanent de familles qui vivent à Tamatave, connaissent bien le lycée, pensent probablement qu'il y aura toujours une place pour leur enfant et n'entament des démarches que fin août, voir après la rentrée. Les inscriptions sont ouvertes suffisamment tôt en février/mars pour éviter ces situations de refus par manque de places.

Le LFT pourrait tout à fait créer une classe supplémentaire au primaire si les effectifs le justifiaient mais cela s'anticipe obligatoirement car c'est de l'effectif que dépend le nombre d'enseignants, la disponibilité du mobilier et matériel pédagogique ainsi que la structure pédagogique qui se prévoit en amont de la rentrée.

Structure pédagogique en 2021:2022

TPS/ PS	26
MSA	25
PS/MS	26
GSB	29
GS/CP	21
CPA	26
CPB	26
CE1A	24
CE1B	24
CE1/ CE2	21
CE2A	25
CE2B	24
CM1A	23
CM1B	23
CM2A	25
CM2B	24
CM1/ CM2	23

IV- Protocole sanitaire

Le port du masque au primaire est toujours obligatoire pour les adultes, professeurs, ASEM, agents, parents qui accompagnent leurs enfants en maternelle ou qui se rendent au secrétariat. Le lavage des mains est systématique avant l'entrée en classe, après chaque récréation, avant et après les goûters. Pendant le temps scolaire, tout symptôme suspect est signalé aux parents et à l'administration ainsi qu'à l'infirmerie.

V- Les commandes de rentrée

Les commandes de fournitures et manuels scolaires ont été livrées la semaine dernière. En revanche, la commande de mobilier qui visait à remplacer les tables et chaises de 5 classes (salle 13, salle d'anglais, les 2 salles de malgache et la salle de CM1/CM2) a été reportée suite à la décision fin juin de l'APE de refaire la toiture du bâtiment du cycle 2.

L'objectif de renouvellement de nos manuels scolaires est atteint. Celui du mobilier scolaire est reporté. De même, pour le parc informatique vieillissant, le renouvellement des PC concernés par du matériel neuf est aussi reporté.

VI- Lancement de pistes de réflexion pour l'année scolaire prochaine.

Le Directeur engage à nouveau le Conseil d'école à une réflexion sur la place des langues vivantes au primaire : Le français, le malgache, l'anglais, le mandarin. L'an passé, l'équipe pédagogique a amorcé cette réflexion qui devait aboutir à des échanges de service entre enseignants de manière à optimiser le partage des compétences dans le domaine linguistique. Les conditions sanitaires n'ont malheureusement pas rendu possible les mouvements des élèves et des professeurs entre classes.

Anglais : *Les programmes officiels prévoient déjà l'enseignement de l'anglais à l'élémentaire et nous les appliquons. Le projet que nous avons visé à compléter l'enseignement DE l'anglais par un enseignement EN anglais. C'est à dire que des apprentissages en mathématiques, sport ou géographie par exemple, pourraient se faire en langue anglaise, renforçant ainsi la pratique de cette langue.*

VI- **Questions diverses**

- ***“Participation possible des familles à la création des menus ?”*** Le Proviseur répond en début de réunion : La restauration scolaire en est à ses débuts et d'ailleurs, est victime de son succès car les effectifs ont été multipliés par 2 par rapport à l'an dernier. Le contrat passé avec le prestataire de service prévoit qu'il établisse les menus. Le Proviseur suggère de laisser d'abord le prestataire travailler et demande aux familles de faire remonter leurs remarques à l'administration. Si des améliorations sont à apporter, une commission pourra se pencher sur la question des menus, tout en veillant à rester dans des tarifs acceptables par l'ensemble des familles.

- ***Gestion des impayés à la rentrée. “Il aurait été préférable de prévenir les parents en amont plutôt que de ne pas mettre les élèves dans les listes de classes”.***

Monsieur le Proviseur répond que les familles qui inscrivent leur enfant au LFT savent parfaitement que l'école est payante et sont informées dès l'inscription du montant à régler et des échéances. Elles ont trouvé l'information de la date de rentrée des classes sur le site internet du LFT et sur ce même site, il était rappelé de régler les frais de scolarité avant la rentrée.

Ne pas accepter les élèves en classe les met en difficulté, ainsi d'ailleurs que les équipes pédagogiques et administratives du lycée, nous sommes tous d'accord avec cela. Mais à cette rentrée, il y avait plus de 400 000 000 d'ariary d'impayés, la plupart pour des trimestres antérieurs qui avaient déjà fait l'objet de rappels. Chacun doit avoir conscience de la difficulté que génère un impayé et de ses conséquences pour la communauté scolaire :

- 400 millions d'ariary, c'est un trou dans la caisse qui crée un climat d'incertitude, freine ou annule des projets pédagogiques.
- Il mobilise du temps de secrétariat sur des tâches de rappels téléphoniques, courriers, sms, pointages, réunions de service pour suivre les réponses... ce, chaque trimestre.
- Ce sont les apprentissages pour tous les enfants du lycée qui en pâtissent.

Monsieur le Proviseur rappelle que c'est aux familles de prévenir le lycée de leurs difficultés éventuelles sans attendre des rappels. Il précise que désormais le lycée enverra systématiquement les factures à toutes les familles, au lieu de simplement rappeler l'échéance pour qu'elles viennent régler à la caisse du lycée.

- "Sécurité routière aux abords du lycée – des améliorations sont constatées mais il subsiste des incivilités"

Un policier municipal a été ajouté pour gérer la circulation aux entrées du lycée, portant leur nombre à 3. Pour autant, on constate que quelques conducteurs dont des parents, ne respectent pas les règles élémentaires du code de la route tel que le panneau de sens interdit. Est-il utile de rappeler que le respect du sens de circulation a pour objectif la sécurité de l'ensemble des enfants ?

- "Plusieurs familles ont remarqué lors des réunions de classes que le mobilier et du matériel pédagogique était parfois vieillissant"

En effet, nous avons un certain nombre de tables et chaises vieillissantes ainsi que du matériel informatique qui nécessiterait d'être renouvelé. Une commande avait été faite l'an dernier pour remplacer ce matériel et a été annulée suite à la décision fin juin du Conseil de gestion de l'APE de faire des travaux sur le toit du bâtiment du cycle 2. Ces commandes ont donc été reportées.

- "Espace pour le goûter ? Est-il possible de prévoir des paillotes ou un espace dédié pour le goûter ? Les élèves goûtent sur le sol, ce qui n'est pas hygiénique."

Nous avons acheté des nattes mais le projet de paillottes est à étudier.

- ***Photos de classes.*** Elles n'ont pas pu être organisées ces deux dernières années en raison des contraintes sanitaires et autres fermetures de l'établissement. Nous réaliserons les photos de classe après les vacances de Toussaint et en confierons l'organisation à la Maison des lycéens (MDL).

- Informations sur les instances du lycée

* Le lycée a affiché le 13 septembre l'organisation des élections au sein des instances du lycée : Conseil d'école et Conseil d'établissement. Le fonctionnement de ces instances ainsi que les échéances ont été rappelés lors des réunions de classe. Un appel à candidature a été fait à ce moment.

* Les parents d'élèves élus peuvent aussi communiquer et faire un appel à candidature pour inviter d'autres parents à les rejoindre sur leur liste, sous forme d'affichages, d'interventions lors des réunions de rentrée, de messages écrits diffusés par mail et/ou les cahiers de liaison.

- ***Remplacement du lundi 7 mars :*** Le Conseil d'école propose à l'unanimité de remplacer le lundi 7 mars par 3 lundis après-midi, ce qui collerait parfaitement aux horaires du secondaire, tout en répartissant les heures à travailler sans surcharger la semaine pour nos jeunes élèves.

→ ***Les deux derniers lundis de décembre et le premier lundi de janvier, soit les 6 et 13 décembre et le 10 janvier.***